

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2020.

Présents : Mesdames Véronique CROS, Amandine JAUBERT, Nathalie LA FATA, Amélie MOUNIER, Nadine POINT, et Messieurs Benjamin BANCEL, Florian DUMAS, Frédéric DUVERT, Raynald LAPLANCHE, David LOUPIAC, Ludovic ROUSSET, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absente excusée : Madame Myriam BERT.

Monsieur Frédéric DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire adresse un message de bienvenue aux membres du Conseil municipal et à la presse.

Tarifs de la cantine au 1^{er} janvier 2021

Par 13 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal fixe à 3,50 € le prix du ticket de cantine à compter du 1^{er} janvier 2021 (soit 7 € le prix du repas "adulte"). A noter que le tarif de la cantine n'avait pas augmenté depuis 3 ans et que cette hausse se justifie notamment par la qualité et la diversité des repas proposés (produits bio et locaux, repas végétarien...). Il est rappelé également que ce tarif prend uniquement en compte les achats de matières premières nécessaires à la confection des repas, hors frais de personnels et de structures.

Arrivée de Madame Myriam BERT

Tarifs eau-assainissement

Considérant que le prix du branchement sur le réseau d'eau potable et le montant de la Participation pour Assainissement Collectif sont très anciens et ne sont plus adaptés au coût réel des frais de raccordement, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants concernant le service des eaux de la commune à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 1/ Frais de branchement sur le réseau d'eau potable :
 - forfait de 5 ml de tuyaux et fournitures : 1.200 € HT,
 - le ml supplémentaire : 25 € HT,
- 2/ Participation pour Assainissement collectif : 1.500,00 € TTC.

Subventions 2020 aux associations

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les subventions 2020 suivantes aux associations :

Acteurs Côté Cours	100.00
Aide A Domicile Ardèche (AAD 07)	425.00
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	200.00
A.D.P.C. (Protection Civile)	400.00
ADAPEI (Amis et Parents Enfants Inadaptés)	200.00

AFSEP (Sclérose En Plaques)	50.00
Amicale Boules	260.00
Amicale des Chasseurs	260.00
Amicale Laïque	500.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	450.00
AmStramGram	250.00
Ars Nova	180.00
Association Sportive Vallée du Doux (ASVD)	250.00
Association Culturelle de Désaignes (ACD)	2 700.00
Association Sportive Désaignoise (ASD)	400.00
C.A.T.M. (Anciens Combattants)	200.00
Centre de Formation Bouliste	150.00
Centre Léon Bérard	200.00
Clin d'Oeil	150.00
Club de l'Amitié	300.00
Comité de Foire	2 900.00
Comité des Fêtes	1 000.00
Coordination Médiévale	3 000.00
Ecran Village	320.00
Fanfare de Lamastre	150.00
FNATH (Accidentés du Travail)	50.00
Groupe Joie et Amitié	200.00
Les Restos du Coeur	400.00
Ligue contre le Cancer	100.00
Lou Bounten	300.00
Musiques aux Sources	500.00
OCCE Ecoles Désaignes	1 500.00
Prévention Routière	170.00
Rugby Club Lamastrois	100.00
Secours Catholique	200.00
Zik en Dez	1 000.00

Versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes du Pays de Lamastre

Monsieur le Maire dresse le bilan du programme « voirie 2020 » réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Lamastre pour le compte de la commune. Le programme d'investissement faisant apparaître un déficit de 42.245,29 € TTC, il propose au Conseil municipal de le financer à hauteur de 42 000 € par un fonds de concours versé à la Communauté de communes par le budget communal. Cette proposition est adoptée à la majorité suivante : 13 pour et 2 abstentions.

Crise sanitaire COVID 19 - Annulation de loyers

En cette période de crise sanitaire liée au COVID 19, et afin de soutenir les activités commerciales de proximité, le Conseil municipal à la majorité suivante (14 pour et 1 abstention) décide d'exonérer à nouveau du paiement d'un mois de loyer (novembre 2020) les 4 entreprises avec lesquelles la commune a conclu un bail, à savoir : l'Auberge de la Fontaine, La Source, Les Essentielles et l'Atelier de Maroquinerie.

Budget principal 2020 - Décision modificative n° 3

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la décision modificative n° 3 suivante concernant le budget 2020 de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61521 : Entretien de terrains		4 500.00 €		
D 6225 : Indemn. comptable,régisseur		1 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 500.00 €		
D 023 : Virement section investissement		21 000.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		21 000.00 €		
D 6713 : Secours et dots		2 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		2 000.00 €		
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				1 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				1 000.00 €
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.			7 000.00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services			7 000.00 €	
R 7381 : Taxe add. droits de mutation				17 500.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				17 500.00 €
R 7718 : Autres produits except. gestion				17 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				17 000.00 €
Total		28 500.00 €	7 000.00 €	35 500.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2031 : Frais d'études		1.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		1.00 €		
D 2051 : Concessions, droits similaires		1 000.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 000.00 €		
D 2041512 : GFP rat : Bâtiments, installé°		42 000.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		42 000.00 €		
D 2182 : Matériel de transport	22 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	22 000.00 €			
R 021 : Virement de la section de fonct				21 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				21 000.00 €
R 2152 : Installations de voirie				1.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				1.00 €
Total	22 000.00 €	43 001.00 €		21 001.00 €
Total Général		49 501.00 €		49 501.00 €

Décision de vente de bois sur pied

Sur proposition de l'Office National des Forêts, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en vente sur pied la coupe sanitaire résineuse dans une partie de la parcelle n° 1 de la forêt communale pour 2021.

Rénovation d'un ancien hôtel en local commercial et aménagement des espaces publics - Résiliation de la convention de mandat avec le SDEA

La commune avait signé en juin 2019 une convention de mandat avec le Syndicat Départemental d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.), maître d'ouvrage mandataire, pour le projet de rénovation de l'ancien hôtel en local commercial et l'aménagement des espaces publics. Cette convention de mandat fixait les obligations respectives des deux parties et précisait notamment la rémunération du S.D.E.A. d'un montant de 23.603,86 € HT (28.324,63 € TTC), soit 3,5 % du montant prévisionnel de l'opération.

Le porteur de projet ayant souhaité mettre un terme à cette opération, un protocole transactionnel a été signé entre ce dernier et la commune en septembre 2020.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de résilier la convention de mandat signée entre la commune et le S.D.E.A.

Convention avec le CAUE de l'Ardèche

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la convention proposée par le CAUE de l'Ardèche (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), visant à accompagner la commune dans la révision du Plan Local d'Urbanisme et pour une étude de programmation architecturale concernant le château-musée. Cette convention sera conclue pour une durée de 12 mois moyennant une participation volontaire et forfaitaire d'un montant de 3.500,00 € TTC, contribuant à l'activité du CAUE.

Bail à loyer pour le logement situé au Garde

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure un nouveau bail, d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, avec M. et Mme Jean-Pierre BRUYERE pour le logement communal situé « 800, Chemin des Prés de la Grange ». Le loyer reste identique.

Convention avec le Relais d'Assistances Maternelle "La Ribambelle"

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la signature d'une convention avec le Relais d'Assistances Maternelles "La Ribambelle" de Lamastre et la directrice de l'école pour la mise à disposition d'un local dans l'enceinte de l'école durant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021. Ce local sera utilisé le mercredi matin pour des temps collectifs avec les assistantes maternelles et les enfants dont celles-ci ont la garde.

Convention avec la commune de Labatie d'Andaure pour la confection de repas

Compte tenu de la fermeture de son restaurant, la commune de Labatie d'Andaure a sollicité la commune de Désaignes en vue de fournir les repas des élèves scolarisés à l'école de Labatie. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande et autorise le Maire à signer la convention correspondante - valable du 4 janvier au 6 juillet 2021 - convention qui définit les obligations de chacun ainsi que le prix du repas (7 €).

Autorisation d'engagement de dépenses - Article 6232 "Fêtes et cérémonies"

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de compléter la décision du 31 janvier 2020 et ainsi d'offrir un cadeau à l'occasion de toute naissance dans un foyer désaignois (bon d'achat de 50 € par nouveau-né à utiliser dans le canton - hors boissons et nourriture), et un livre lors de mariage célébré à Désaignes.

Informations et questions diverses

- M. Frédéric DUVERT explique que le vieux mécanisme de l'horloge de l'Eglise va être décroché, nettoyé puis mis en valeur à la Mairie.
- M. le Maire indique que la subvention attribuée par l'Etat au titre de DSIL (de l'ordre de 34.000 €) pour le projet de Maison d'Assistances Maternelles est maintenue. Un dossier complémentaire devra malgré tout être déposé afin de tenir compte de la modification du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Fait à Désaignes, le 22 décembre 2020.

Le Maire,

François SOUBEYRAND.

